

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 12

Artikel: Les châteaux du Jura : un peu d'histoire

Autor: Lapaire, Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les châteaux du Jura

UN PEU D'HISTOIRE

Les origines des châteaux de l'actuel Jura bernois peuvent sembler bien obscures, si l'on ne prend garde de séparer deux phénomènes différents : la création d'une série de châteaux par les comtes et celle d'un autre groupe par les évêques.

Au XI^e siècle, les terres du Jura ne figurant pas parmi les propriétés des établissements religieux de Moutier-Grandval, Saint-Ursanne et Saint-Imier, appartenaient à cinq comtes qui les détenaient, d'une façon plus théorique que réelle, de l'Empire. Les comtes de Montbéliard et de Ferrette se partageaient l'Ajoie, le comte de Neuchâtel régnait sur l'Erguel et la région des Franches-Montagnes, le comte de Homberg sur une partie de la vallée de la Birse et le comte de Soyhières sur la vallée de la Sorne et une partie de celle de la Birse. Les quatre premiers avaient leur siège principal hors des terres jurassiennes. Seul le comte de Soyhières était entièrement établi dans les limites de l'actuel Jura bernois.

Au cours des XII^e et XIII^e siècles, les comtes fortifièrent leurs terres, en y élevant des châteaux aux points stratégiques. Habitent eux-mêmes dans leur château comtal, ils installèrent dans les nouvelles forteresses des hommes sûrs, de leur entourage, leurs vassaux. Les comtes de Montbéliard créèrent ainsi Porrentruy, Rocourt (?), Milandre (?), ceux de Ferrette Angenstein, La Bourg, Le Hof de Laufon, Pleujouse, ceux de Neuchâtel Diesse et ceux de Soyhières probablement Delémont. Les successeurs des Homberg, les comtes de Tierstein, devenus héritiers des comtes de Soyhières, créèrent Pfeffingen (?). Les comtes de Neuchâtel-en-Bourgogne, issus de ceux de Montbéliard et de Montfaucon, édifièrent Montvoie. Tous ces châteaux avaient été soit édifiés par les comtes et concédés en fief à leurs vassaux, soit bâtis par les seigneurs qui se disaient indépendants et qui furent très rapidement réduits à la vassalité comtale. A leur tour, les vassaux des comtes auraient pu faire bâtir de petits châteaux, pour leurs ministériaux, jusqu'à ce que chaque village eût son château ou sa maison forte. Cette évolution, qui eut lieu dans certaines régions voisines, fut freinée, dans le Jura, par l'intervention de l'évêque de Bâle.

Dès le XI^e siècle, les évêques de Bâle, qui détenaient le pouvoir spirituel sur une partie du Jura bernois (sauf l'Ajoie, Les Franches-Montagnes et l'Erguel), cherchèrent à s'implanter solidement dans notre pays et à acquérir le pouvoir temporel sur les terres qu'ils administraient déjà du point de vue religieux. L'évêque ne possédait à l'origine que la ville de Bâle. Au XI^e siècle, il acquit le Sisgau et le Buchsgau et se considéra comme le propriétaire des terres de l'Abbaye de Moutier-Grandval. Peu à peu, il réussit à supplanter les comtes sur les terres dont il avait la charge spirituelle et même sur quelques-unes de celles qui dépendaient, au spirituel, de son confrère, l'évêque de Lausanne ou

de son supérieur, l'archevêque de Besançon. L'évêque de Bâle, Henri III de Neuchâtel, annexa en quelques années l'Erguel, l'Ajoie, le pays de Delémont et, au-delà du Jura, le comté de Ferrette.

Il faut se rappeler que les évêques des XI^e, XII^e et XIII^e siècles étaient eux-mêmes des membres des grandes familles comtales, comme celles des comtes de Neuchâtel, Ferrette, Homberg, Froburg ou Aarbourg. Ils pratiquaient une politique semblable à celle de leurs parents, faisant jouer tous les liens familiaux pour accroître le patrimoine de leur diocèse. En matière de châteaux, les évêques agirent exactement comme les comtes : ils bâtirent des forteresses épiscopales (Bischofstein, Fürstenstein, dans le Sisgau) et remirent à leurs vassaux les petits châteaux destinés à protéger les frontières ou les passages dangereux de leur territoire (Zwingen, Roche-d'Or, le Schlossberg, Muriaux). Pendant les XIII^e et XIV^e siècles, les évêques occupèrent systématiquement tous les châteaux construits par les vassaux ou les ministériaux des comtes, pour les donner ensuite à des familles sûres. A la fin du XIV^e siècle, il n'y a plus de châteaux dépendant des comtes du voisinage dans le Jura. Par contre, il n'est guère de village qui n'ait son petit castel ou sa maison forte, propriété de l'évêque, concédée en fief à des ministériaux ou à de simples officiers.

Parallèlement à la naissance des châteaux d'origine comtale ou épiscopale, il faut signaler la création de châteaux destinés aux avoués des grands établissements religieux (Saint-Ursanne, Moutier, Saint-Imier). Ces édifices ont été construits avec le consentement des religieux qui, à l'origine, en étaient les propriétaires. Lorsque l'évêque s'arrogea le pouvoir temporel sur ces maisons conventuelles, il acquit également le droit de châtellenie et plaça des officiers de sa cour dans les châteaux des trois anciens monastères bénédictins.

Enfin, à partir du XVI^e siècle, c'est-à-dire à une époque où les châteaux avaient perdu leur signification stratégique, de simples bourgeois purent songer à édifier de petites maisons fortes. Les plus anciennes sont celles de Domont et de Raymondpierre ; la plus récente, remontant au XVIII^e siècle, est le petit « château » de Fontenais.

LA FORME DES CHATEAUX JURASSIENS

Les plus anciens châteaux dont il reste encore des éléments suffisants pour qu'on puisse en reconstituer l'aspect primitif, bâties à la fin du XII^e et au cours du XIII^e siècle, peuvent être divisés en deux groupes. Le premier comprend les forteresses d'Angenstein, Soghières, Vorbourg, Asuel et Milandre. Ce sont des édifices fortement empreints de l'influence allemande, telle qu'on la sent si bien dans les grands châteaux de Birseck, Dorneck et Pfeffingen, qui verrouillent le nord de la vallée de la Birse. Ils sont caractérisés par leur puissant donjon de plan carré, avec des bâtiments annexes disposés d'une façon irrégulière, souvent en longueur, selon la conformation du terrain. Le château du Schlossberg, construit à l'extrême fin du XIII^e siècle, appartient au même type. Celui d'Erguel, avec son donjon de plan circulaire, est un proche parent de ce groupe d'origine alsacienne et allemande.

Les trois châteaux de Montvoie, Porrentruy et Pleujouse, avec leur

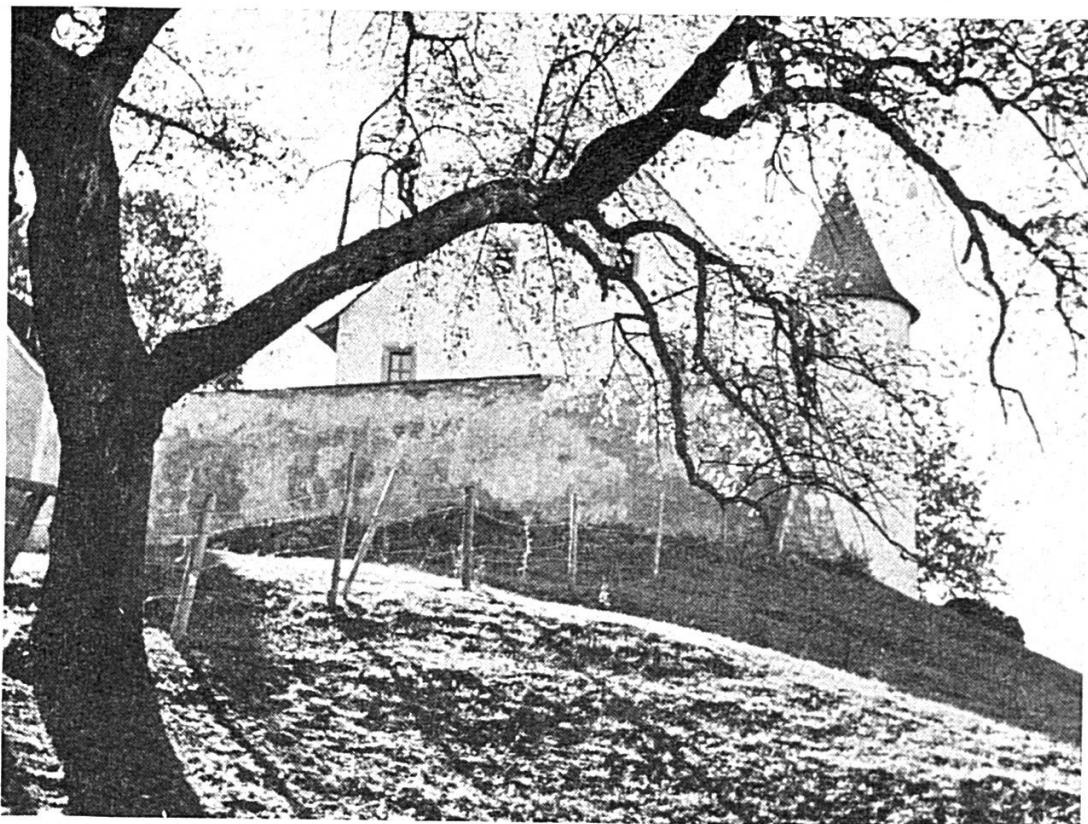


LA BOURG

donjon de plan circulaire autour duquel viennent se masser les bâtiments annexes, disposés en éventail, sont d'influence nettement française. On peut même dire que ce sont les châteaux les plus français (c'est-à-dire d'Île-de-France) que nous ayons en Suisse, puisque les édifices militaires de Suisse romande sont essentiellement d'origine savoyarde ou lombarde.

Erigé dans la vallée de la Birse, le château de Zwingen fait cavalier seul. Il est le type même du « Wasserschloss », du château entièrement entouré d'eau. Avec son donjon de plan circulaire et ses bâtiments disposés en éventail, il n'est pas sans rappeler Hallwil ou Yverdon.

Pendant les XIV^e et XV^e siècles, plusieurs châteaux jurassiens furent fortement transformés. Ces modifications furent dues à l'évolution de la technique de guerre, au changement de propriétaire de la plupart des forteresses, passées aux mains de l'évêque de Bâle, enfin à la transformation de la façon de vivre des châtelains, toujours plus soucieux d'un certain confort. Au donjon, flanqué d'un ou deux bâtiments, vinrent s'ajouter diverses constructions (habitation, communs, granges), groupées autour de la cour. Les parties fortifiées s'augmentèrent de tou-



RAYMONDPIERRE

relles qui transformèrent la vieille demeure féodale en un château à la silhouette dentelée. Ce fut en particulier le cas des châteaux de Montvoie, Saint-Ursanne, Franquemont, La Bourg, Moutier et Porrentruy.

Dès le XVI^e siècle, les châteaux, dépourvus de toute signification militaire, devinrent lentement des résidences plus ou moins fastueuses. L'évêque, chassé de Bâle par la Réforme, s'installa dans le château de Porrentruy qu'il transforma peu à peu : les bâtiments du moyen âge furent abandonnés (donjon), ou considérés comme de simples dépendances (Maison de Lydda), tandis qu'on élevait un somptueux palais qui ne se distinguait en rien d'une riche maison urbaine de cette époque. Le même phénomène se produisit à Delémont, au début du XVIII^e siècle, où les constructions médiévales furent rasées, et cet exemple aurait sans doute été imité dans les divers châteaux baillivaux, si la Révolution n'était pas venue mettre un terme à cette modernisation des anciennes forteresses médiévales.

RUINES ET RESTAURATIONS

Si l'on ajoute aux châteaux qui existaient dans le Jura à la fin du XIV^e siècle — en bon état ou déjà sous forme de ruines — les quatre petits châteaux de Domont, Raymondpierre, Fontenais et Courtelary,

construits après 1500, on obtient le nombre respectable d'environ quatre-vingts demeures fortifiées, situées sur le territoire de l'actuel Jura bernois. Le tremblement de terre de 1356, qui toucha particulièrement les châteaux de la Birse et du nord de l'Ajoie, la guerre de Trente-Ans qui ravagea le nord du Jura, ainsi que quelques démolitions systématiques, châtiments ou vengeances dont nous entendons parler très tôt dans les textes, sont, avec la Révolution, les causes premières de la destruction massive des châteaux jurassiens. Au XIXe siècle, l'incurie du gouvernement cantonal et des autorités locales permit et encouragea la démolition de ce qui restait.

Aujourd'hui, il n'y a même plus une vingtaine de châteaux qui soient dans un état de conservation à peu près satisfaisant. Une vingtaine d'autres sont en ruines, des ruines souvent à peine visibles. Le reste, c'est-à-dire plus de la moitié, a complètement disparu, sans laisser la moindre trace sur le sol, ni dans la mémoire des habitants, si bien que les historiens ne connaissent même pas l'emplacement exact de la majorité de ces anciens châteaux ou maisons fortes.

Les tâches qui nous attendent sont nombreuses. Il faut souhaiter que dans un proche avenir paraissent des monographies sérieuses, complètes et bien documentées sur les plus importants de nos châteaux. Des études qui sachent à la fois s'attacher à disséquer les problèmes généalogiques touchant aux habitants de ces châteaux, les questions politiques et sociales relatives à l'existence de ces forteresses, et qui réussissent à intégrer ces données régionales dans l'ensemble, plus vaste, de l'histoire des comtés voisins. Il faut souhaiter, en outre, des fouilles rigoureuses qui apporteraient un peu de clarté sur la forme primitive de nos châteaux et sur les modifications structurelles qu'ils ont subies par la suite. Ces fouilles exigent la collaboration de spécialistes qualifiés, car rien n'est plus dangereux dans ce domaine que la fantaisie d'amateurs bien intentionnés, mais mal préparés à ce genre de recherche. Si ces deux tâches sont l'affaire exclusive des historiens et des archéologues, c'est, par contre, à la bonne volonté de tous les Jurassiens qu'il faut faire appel pour sauver les ruines qui menacent de s'effondrer définitivement et empêcher des destructions ou des transformations vandales.

Claude LAPAIRE